

question, et nous avons le droit de dire maintenant si nous approuvons ce programme. Je dirai même que si nous votons un sixième des prévisions budgétaires nous nous engageons au programme même que le Parlement a opposé l'an dernier.

Réduisons donc cet article d'un sixième et le Parlement aura exprimé son opinion sur la nécessité d'imposer cette commission au pays alors que tous demandent l'économie à grands cris. Mon très honorable ami ne me croit peut-être pas sincère, ce que je n'espère pas, parce que, étant donné ce qui passe à l'extérieur, et d'après les nouvelles qu'il peut recevoir, non seulement du Canada mais de l'Angleterre, il doit se rendre compte que notre grand pays est aujourd'hui dans une situation précaire. Comment donc! monsieur le président, nous sommes à un tournant où il ne faut pas seulement parler d'économie, mais la pratiquer. Nous avons un paiement échu et impayé à Londres . . .

L'hon. M. REID: Du tout.

L'hon. M. LEMIEUX: Oui, ce paiement ne dépendait pas de l'arbitrage relatif au Grand-Tronc. Je me rappelle bien de la loi adoptée par le Parlement, et ce paiement des coupons du Grand-Tronc ne dépendait pas de l'arbitrage actuel. Et cependant, on refuse de payer les actionnaires de cette compagnie, bien que le paiement ait été garanti par le Dominion. On dit que le trésor n'a pas d'argent pour faire face aux obligations du Canada. Je ne le crois pas, mais, quoi qu'il en soit, dans les circonstances, n'est-il pas temps de ne pas nous contenter de parler d'économie mais de la pratiquer tout aussi bien? Le ministre des Finances ne devrait pas seulement faire des économies dans le sens ordinaire du mot, mais se décider à une économie des plus rigoureuses.

On croirait que nous vivons dans les limbes. Nous nous sommes tellement faits à l'idée de millions et de milliards, depuis quelques années, que nous avons perdu tout sens des proportions et que le pays se trouve en présence d'impôts écrasants. Si vous ne réduisez pas les dépenses inutiles, comme dans ce cas-ci, comment demanderez-vous aux contribuables de se saigner à blanc? Ils se sont laissés imposer, l'an dernier, et ils sont prêts à le faire de nouveau, pourvu qu'il y ait des raisons. Mais quel membre du ministère pratique l'économie, au lieu de la prêcher tout simplement? Jetez un coup d'œil sur la masse de crédits que l'on veut nous faire voter; ils sont renversants. Nous passons notre temps à

[M. Lemieux.]

nous regarder les uns les autres, nous efforçant de nous détourner des gigantesques engagements du pays, et personne n'applique la serpette. Pourquoi ne pas commencer par cet appendice inutile des divers départements de l'administration?

M. NICHOLSON (Algoma): Je voudrais approuver l'idée qu'il est impossible au comité avec les renseignements qu'il possède actuellement, de discuter ces articles utilement. Si nous acceptons cet item, nous aurions nécessairement le droit de discuter tous les autres de la même façon.

On s'est demandé si, en votant un sixième des crédits, nous nous engageons envers le tout. Les honorables députés de l'opposition ont dit que nous ne pouvons raisonnablement proposer de réduire un seul article si nous adoptons ce sixième ce soir. Mais, je rappellerai aux honorables députés que, le 30 juin dernier, comme on le verra dans le *hansard*, le leader de l'opposition, lorsque le comité des subsides discutait un item de \$6,500,000 du département de la Milice au sujet de la troupe permanente, a proposé de réduire l'item d'un million. Avait-il le droit de le proposer ou non? Sans vouloir donner mon avis sur la coutume parlementaire, d'après le bon sens, l'honorable député aurait eu droit d'agir ainsi, et cependant des crédits intérimaires avaient été votés sous ce chapitre aussi bien que sous d'autres. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, le leader de l'opposition, après cette date, l'an dernier, a proposé de réduire plusieurs autres articles des crédits. Je présume qu'il fera la même chose cette année, et il aura droit de le faire. Il y a des item que les honorables députés peuvent désirer étudier minutieusement et même critiquer, et ils ne le peuvent que lorsque le ministre et les fonctionnaires du département intéressé sont ici pour expliquer la nécessité et la nature du crédit demandé. De nouveau, je répète que si l'on a raison de ne pas changer ou réduire un item parce que nous votons ce crédit intérimaire d'un sixième, alors le comité ferait aussi bien de voter ce sixième et quitter la Chambre, parce qu'il est inutile de discuter les crédits sous aucune forme.

L'hon. M. BELAND: Je ne comprends pas du tout l'argument de l'honorable député. Nous n'avons jamais prétendu que nous ne pourrions proposer plus tard de biffer cinq cinquièmes du montant total. Nous le pouvions, naturellement, parce que cinq cinquièmes n'ont pas été votés. Mais nous soutenons que, dès que nous avons